




**Spécial**  
COMMISSION  
BRUXELLES

---

**Calendrier des principales actions de formation  
organisées à Bruxelles par la division  
"Formation du personnel"  
aux mois d'avril et de mai 1989**

---



Calendrier des principales actions de formation  
organisées à Bruxelles par la division "Formation du personnel"  
aux mois d'avril et de mai 1989

AVRIL Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. ** contact	
3*	Test de mise à niveau. Autoformation en mathématiques de base	2.1.1. (59582)	C-D-AL
3-4-5-6*	Cours à l'entrée en service. Module CGP	3.1.2.1. (50939)	A-LA
6-7	Séminaire pour secrétaires - DE	1.4.1. (61059)	BS-C
6*	Enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) Initiation à la comptabilité. Module 1. 2e séance de révision (15-17h)	2.1.4. (59582)	A-LA-B-C-D
3 & 10*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 5	2.1.2.C (53111)	A-LA-B-C-D
7 & 14*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 5	2.1.2.B (53111)	A-LA-B-C-D
7 & 14*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire. Cycle 1 - Module C	2.1.3.A (53111)	A-LA-B-C-D
4-21-28*	Team building for DG III/F/2	1.2.3. (59582)	DG III/F/2
7-14-21-28*	Formation agricole des Contrôleurs (visite fermes en mai et 2e partie du programme au 2e semestre 89)	1.2.4. (53111)	DG XX.
10*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire. Cycle 2 - Module C	2.1.3.B (59582)	A-LA-B-C-D
10-11-12*	Séminaire de cuisine et pâtisserie sous vide.	1.2.3. (53111)	IX.C.6.
11 au 14*	Cours à l'entrée en service. Module G - FR	3.1.1.1. (50939)	A-LA-B-C
12*	Cours à l'entrée en service - Catégorie "D"	3.1.4.1. (61059)	D
12*	Conference in greek language	2.4.5. (59582)	IX.D.8.

AVRIL Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° prog. ** contact	
12-13-14*	Finance for the non-financials for DG I.	2.2.1. (59719)	DG. I.C.1. I.C.2.
13-14	Séminaire pour secrétaires - NL	1.4.1. (61059)	BS-C
13 & 20*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire - Cycle 2 - Module B.	2.1.3.B (59582)	A-LA-B-C-D
13*	Enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) Initiation à la comptabilité. Module 1. Test de vérification des connaissances acquises.	2.1.4. (59582)	A-LA-B-C-D
17-18-19	Initiation générale à l'informatique	5.1.2. (58234)	A-LA-B-C
17-18-19*	Cours à l'entrée en service. 2e partie catégorie "c" - FR	3.1.4.1. (61519)	C
17 au 21*	Cours à l'entrée en service. Séminaire résidentiel à Bruges	3.1.2.3. (61519)	A-LA
18*	Test de mise à niveau. Statistiques et comptabilité	2.1.5. (59582)	A-LA-B-C-D
18*	Test d'évaluation Cycle juridique et institutionnel Formation modulaire - Cycle 2 - Module A	2.1.3.B (59582)	A-LA-B-C-D
19-20-21	Public speaking	1.3.1. (59719)	A-LA-B
21*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 6	2.1.2.B (53111)	A-LA-B-C-D
21 & 27*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire. Cycle 1 - Module D	2.1.3.A (53111)	A-LA-B-C-D
24*	Follow up Management et modernisation	1.1.3. (53121)	DG XV.
24-25-26	Initiation générale à l'informatique	5.1.2. (58234)	A-LA-B-C

AVRIL Dates	Cours		Personnel concerné ** en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. ** contact	
24 au 27*	Cours à l'entrée en service. Module G - FR	3.1.1.1. (50939)	A-LA-B-C
26*	Initiation à l'économie. Formation modulaire. Cycle 1 - Test écrit.	2.1.2.A (53111)	A-LA-B-C-D
28*	Initiation à l'économie. Formation modulaire. Cycle 3 - Module 6	2.1.2.C (53111)	A-LA-B-C-D

MAI Dates	Cours		Personnel concerné ** en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. ** contact	
12 & 26*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 5	2.1.2.B (53111)	A.LA.B.C.D.
16-17	Initiation générale à l'informatique - SINCOM FR	5.1.2. (59582)	A.LA.B.C.
16 & 23*	2e cycle Juridique et Institutionnel - Module B	2.1.3. (59582)	A.LA.B.C.
17-18-19	Séminaire "Femmes Managers"	1.1.5. (59582)	A.LA.B.
19*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 5	2.1.2.C (53111)	A.LA.B.C.D.
22-23-24	Computing fundamentals	5.1.2. (58234)	A.LA.B.C.
22-23-24*	Cours à l'entrée en service. Module G - FR/EN	3.1.1.1. (50939)	A.LA.B.C.D.

MAI Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° prog. ** contact	
22*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 1 - Evaluation orale	2.1.2.A (53111)	A.L.A.B.C.D.
24-25-26	Public speaking	1.3.1. (59719)	A.L.A.B.
26*	Cycle juridique et institutionnel. Formation modulaire - Cycle 1 - Module D	2.1.3. (53111)	A.L.A.B.CC.D.
29*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 6	2.1.2.B (53111)	A.L.A.B.C.D.
29-30	Initiation générale à l'informatique SINCOM - FR	5.1.2. (55852)	A.L.A.B.C.
29-30-31- 1/6*	Cours à l'entrée en service. Module CGP - EN/FR	3.1.2.1. (50939)	A.L.A.B.
30-31*	Suivi séminaire Secrétaires FR	1.4.2. (55852)	BS.C.
31-1/6	Initiation générale à l'informatique SINCOM - (FR ou EN à préciser ultérieurement)	5.1.2. (55852)	A.L.A.B.C.
31-1-2/6*	Finances pour les non-financiers	2.2.1. (59719)	DG I.C.1. I.C.2.
<b>A préciser*</b>	Formation agricole des Contrôleurs - DG XX. Visite exploitations agricoles	1.2.4.2. (53111)	XX.B.2.

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.  
les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à La Division 'Formation du Personnel', par le formulaire prévu à cet effet.

\* Uniquement sur invitation personnelle.

\*\* Le nr. de contact mentionné sous le nr. du programme de formation est le numéro de téléphone de la personne responsable de l'action au sein de la IX.A.3. Si vous souhaitez des informations complémentaires sur une des actions ci-dessus, prière de contacter uniquement Le numéro de téléphone s'y rapportant.

il est toujours possible de s'inscrire :

- \* au cycle d'autoformation en "Mathématiques de **base**"  
(cfr. Informations administratives du 18.07.1988 Spécial Commission Bruxelles)
- \* au cycle de -formation modulaire "Enseignement assisté par ordinateur - Module 1  
Initiation n (a comptabilité  
(cfr. Informations administratives du 13.06.1988 Spécial Commission Bruxelles)

\* SEANCES DE VISION DE VIDEO-CASSETTES - suivies de discussions

A. CYCLE "ASPECTS DU MANAGEMENT"

	<u>projections</u>			
The Unorganised Manager :				
4 films vidéo de 25' chacun	) les		>	
Thèmes : Dammation	)	12/04	)	
Salut	)	17/05	) de	14h30 à 16n30 Salle 0/A
Lamentation	)	14/06	)	
Révélation	)		)	
	)		)	

B. CYCLE "HISTORIQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE ET EUROPEENNE"

- Après 20 siècles	les	05/04	de	11h00 à 12h30	Salle 0/A
		17/05	de	11h00 a 12h30	Salle 0/A
		14/06	de	11h00 à 12h30	Salle 0/A
- Robert Schuman/Jean Monnet	les	12/04	)		
		24/05	) de.	11h00 à 12h30	Salle 0/A
		21/06	)		
- Europe why ?	les	19/04	)		
Le Conseil de l'Europe et ses activités		31/05	) de	11h00 a 12h30	Salle 0/A
		28/06	)		
- Lexique animé et montage de dia's sur l'intégration et le fonctionnement des Institutions	les	28/04	)		
		07/06	) de	11h00 a 12h30	Salle 0/A
		05/07	)		

Ces séances se déroulent dans le Bâtiment LOI 57 - Salle 0/A (médiathèque)

\*N.B. : Les intéressés devront introduire, par la voie hiérarchique, une "demande de participation à une action de formation présentée sur initiative individuelle" auprès de la Division IX.A,3 (L.'57 7/15) en indiquant la formation retenue et pour les vidéo cassettes choisies les dates désirées.

## NOTE D'INFORMATION

En ce qui concerne les activités de La médiathèque, Les cours de Langues et le logiciel "Acadie", veuillez vous référer au "calendrier des principales actions de formation organisées à Bruxelles par La Division Formation du Personnel aux mois de février/mars 1989" - publié aux Informations administratives "Spécial" du 16.2.1989.

## FORMULAIRES DE DEMANDE DE PARTICIPATION A UNE ACTION DE FORMATION

Les formulaires "Demande de participation à une action de formation", généralement disponibles aux secrétariats des Directions générales ou des assistants, seront, à partir du mois de mai 1989, répertoriés dans Le catalogue des -fournitures sous les références suivantes :

1. DEMANDE DE PARTICIPATION INDIVIDUELLE A UNE ACTION DE FORMATION ANGLAIS  
Numéro d'article : 23692
2. DEMANDE DE PARTICIPATION INDIVIDUELLE A UNE ACTION DE FORMATION FRANÇAIS  
Numéro d'article : 23690
3. DEMANDE DE PARTICIPATION DG/SERVICE A UNE ACTION DE FORMATION ANGLAIS  
Numéro d'article : 23682
4. DEMANDE DE PARTICIPATION D6/SERVICE A UNE ACTION DE FORMATION FRANÇAIS  
Numéro d'article : 23680

**N.B.**

- 1. Les indications pour le "personnel concerné en priorité" qui précisent les catégories pour chaque action reprise dans le calendrier (SAUF POUR CELLES INDIQUEES AVEC \* - UNIQUEMENT SUR INVITATION PERSONNELLE), donnent un accès de priorité mais n'excluent nullement la possibilité de participation de tout autre fonctionnaire ou agent même d'une catégorie différente. Le personnel intéressé qui souhaiterait compléter son bagage de connaissances dans le cadre d'un développement personnel pourra introduire, par la voie hiérarchique, une demande de participation à une action de formation.
- 2. Conformément à l'Article 2.2. des Modalités d'application des dispositions générales d'exécution de l'Article 24 du Statut relatif au perfectionnement professionnel du personnel de la Commission, L'admission à certaines de ces actions de formation peut être subordonnée aux résultats de tests d'aptitude ou de niveau.  
Ces dispositions pourraient s'avérer nécessaires pour permettre à chaque participant qui aurait au départ Le minimum de connaissances de base pré-requises, de profiter de Ladite formation pour en tirer Le maximum de bénéfices.
- 3. Les mêmes Modalités favorisent aussi la participation du personnel à des actions de formation externes, non organisées par Les services de la formation.  
Dans ce contexte, ces mêmes services sont prêts à mettre à la disposition de tous les intéressés toutes les informations dont ils disposent.
- 4. L'Article 8.2. de ces Modalités ouvre la possibilité pour ce même personnel, de bénéficier, en plus d'une co-participation dans la prise en charge des frais d'inscription aux cours, d'une "compensation" pour les heures de cours suivies en-dehors des heures normales de service, comme alternative au congé spécial de formation (Article 7 et suivants).